

Chemins de fer orientaux

La question des chemins de fer orientaux, dont s'est occupé le comte Berchtold dans son exposé, préoccupe en ce moment, tous les cercles serbes au plus haut degré.

Cette question en elle-même, serait liquidée sans trop de difficultés, si ce n'était pas, cette fois encore, l'Autriche Hongrie qui y met des observations et des réclamations absolument opposées aux vues du gouvernement serbe.

Les faits concernant cette affaire sont les suivants :

D'après le traité de paix de Londres, la Turquie a cédé aux alliés les territoires mentionnés dans le traité avec toutes les constructions et établissements appartenant à l'Etat sur ces territoires. D'après le traité de Bucarest, la Serbie est entrée en possession des territoires que parcourt une partie de la ligne des chemins de fer orientaux. Et comme ces lignes étaient la propriété de l'Etat turc, il est bien naturel qu'elles soient devenues la propriété de l'Etat serbe.

Mais la Turquie avait, avant la guerre, cédé l'exploitation de ces lignes à la Société des chemins de fer orientaux pour un temps déterminé et sous certaines conditions. La Société possède donc le droit formel à l'exploitation de ces lignes, ayant à accomplir aussi les conditions dont elle s'est chargée.

La Serbie, comme nouveau propriétaire, a voulu racheter le droit d'exploitation, en payant à la Société une indemnité juste et équitable. La raison en est que tous les chemins de fer en Serbie appartiennent à l'Etat et qu'elle tient à prendre dans ses mains, les grands intérêts des communications publiques sur ses territoires.

Dans ce but, la Serbie a offert à la Société de lui racheter ces lignes, comme cela s'était fait pour la Bulgarie qui a racheté les lignes sur le territoire de la Roumélie.

C'est alors que se présenta l'Autriche Hongrie par la réclamation transmise à la Serbie par la voie diplomatique, demandant la remise de ces lignes à l'exploitation de la société sur la base du traité que cette société avait conclu avec la Turquie.

En présence de ces deux points de vue opposés, les capitalistes français engagés dans la question, soumettent la proposition pour l'internationalisation de ces lignes. D'après ce projet, une nouvelle société serait à former, dont un tiers d'actions appartiendrait aux capitalistes serbes, un autre aux capitalistes austro-hongrois et un dernier aux capitalistes français et russes. L'exploitation serait confiée à un comité dont le président serait serbe. La Serbie s'engagerait à reconnaître sur cette ligne pour le transit austro-hongrois, les stipulations de la conférence de 1883.

La Serbie a accepté ce projet. En principe l'Autriche Hongrie l'avait aussi accepté. Mais dans les détails, elle y mit de telles conditions que la Serbie ne pouvait les accepter, puisqu'il s'agissait de rien moins que de transformer une question de droit privé en question politique et internationale. La Serbie ne fait que défendre ses droits de souveraineté, et si l'accord final n'a pas lieu, il lui reste une dernière issue : celle de construire une ligne parallèle et d'abandonner à la société orientale l'exploitation de ses lignes. Mais il est à espérer qu'une entente se fera, d'autant plus que la Serbie est toute disposée à accorder à l'Autriche-Hongrie toutes les garanties pour le transit de son commerce par le territoire serbe.

Alexandre Ghika.

Nouvelles de la Suisse

Chambres fédérales

Sur la liste des tractanda de la session des Chambres fédérales qui s'ouvrira le 2 juin, figurent notamment, au Conseil national, le rapport de gestion et les comptes d'Etat, l'initiative pour la proportionnelle, l'utilisation des forces hydrauliques, la convention concernant l'usine sur le Rhône, la place d'armes de Bière, la loi sur les fabriques (divergences).

Au Conseil des Etats : crédits supplémentaires, statistique commerciale internationale, rapport de gestion des C.F.F., tribunal administratif (divergences), assurance militaire (divergences).

En outre, plusieurs motions figurent à l'ordre du jour des deux Chambres, notamment la motion Studer sur la durée du travail chez les cheminots, une motion Richard concernant l'industrie suisse dans les adjudications de travaux publics, une autre concernant l'élevation à neuf du nombre des membres du Conseil fédéral, etc.

Les souverains belges en Suisse

Le roi et la reine des Belges se rendant à Lucerne où ils possèdent sur le lac un chalet, ont quitté Bruxelles hier soir à 6 h. 35.

Caisse d'épargne postale

Le Conseil fédéral vient de publier son message aux Chambres sur les caisses d'épargne postales. Il relève l'utilité de cette institution pour le pays. Les caisses postales permettront d'effectuer des dépôts dans tous les bureaux de poste du pays, qui sont actuellement au nombre d'environ 4000. Tous les facteurs et messagers de campagne seront autorisés à faire des paiements et des retraits aux caisses postales. Les heures d'ouverture de ces caisses seront les mêmes que celles des autres services postaux, ce qui donnera à la population ouvrière et à celle des campagnes l'occasion d'effectuer des dépôts après les heures de travail et le dimanche.

Le dépôt minimum est fixé à un franc ; toutefois, pour permettre aux petites bourses de déposer des sommes plus modestes encore, il sera institué des cartes d'épargne sur lesquelles pourront être collés des timbres poste ; lorsque ceux-ci auront atteint la somme de 1

franc, la carte sera acceptée comme dépôt. Les déposants pourront, en outre, au moyen de leur carnet d'épargne, effectuer des dépôts et des retraits dans n'importe quel bureau postal de la Suisse.

Pour neuf centimes

La « Feuille des Avis officiels » du canton de Vaud publie un commandement de payer lancé par l'office des poursuites du Pays-d'Enhaut pour le compte de la commune de Château-d'Oex. Celle-ci réclame aux héritiers inconnus de défunte Marie Lenoir le paiement pour impôt foncier 1913 de la somme de « neuf centimes ».

Associations agricoles

Lundi et mardi a eu lieu à Yveroy, sous la présidence de M. Wulleret, conseiller national de Fribourg, la 6^{te} session annuelle des délégués des associations agricoles de la Suisse romande. L'assemblée a décidé de demander l'augmentation du subsides fédéral et a renvoyé au comité la question de l'assurance contre le gel, et celle de la destruction des corbeaux et des moineaux, et a préconisé l'admission de la dysentérie des poules dans la nouvelle loi fédérale sur les épizooties. Les congressistes ont rendu visite mardi à divers établissements agricoles et industriels de la vallée de la Broye.

Les Suisses à l'Exposition de San-Francisco

Le Conseil fédéral a décidé de revenir sur sa décision de l'an dernier par laquelle il s'était prononcé contre une participation de la Suisse à l'exposition de San-Francisco. L'intervention d'une délégation de la colonie suisse à San-Francisco, qui est arrivée à Berne il y a quelques semaines, a joué un rôle décisif dans ce changement d'opinion. Le département du commerce a été chargé de faire des propositions sur le mode de participation de notre pays. Il est question de la construction d'un pavillon consacré essentiellement au tourisme. En tout cas, la participation se fera sous une forme modeste.

Le trafic du Lötschberg

Le chemin de fer du Lötschberg a transporté en avril 105,500 personnes et 37,020 tonnes de marchandises. Pendant les 4 premiers mois de l'année, 361,000 voyageurs ont passé le Lötschberg et 255,858 tonnes de marchandises ont été expédiées par cette voie. Les recettes se sont élevées en avril à fr. 367,800 et depuis le 1^{er} janvier à fin avril à fr. 1,172,671.

CANTON DU VALAIS

Les incendies et les assurances en Valais

Les rapports des commissions du feu parvenues au département de l'Intérieur signalaient 31 incendies dans le canton en 1913 ; les causes de 16 de ces sinistres n'ont pu être établies ; les autres sont dus : à des cheminées défectueuses, 3 cas ; négligence dans les installations pour faire le feu et les moyens d'éclairage 4 cas ; conservation de cendres dans des récipients en bois, court-circuit, incendie intentionnel, étincelles de cheminées, cigare jeté de côté par imprudence, manipulation imprudente des allumettes par des enfants, bois trop rapproché des habitations, tir imprudent de morder.

Dans 19 cas, il y a eu suffisamment d'eau pour combattre le feu ; dans 9 cas, manque partiel d'eau et dans 3 cas, manque complet.

Les dommages causés s'élevaient au total à 423,040 fr. Les immeubles et mobilier totalement assurés s'élevaient à fr. 187,630 ; ceux partiellement assurés à fr. 109,577. Là-dessus il a été payé, à titre d'indemnité par les compagnies d'assurances, fr. 271,861, soit le 91,2/100. Les dommages causés aux bâtiments et au mobilier non assurés s'élevaient à fr. 125,833.

Ces chiffres démontrent la grande nécessité d'étudier aussi chez nous la question de l'assurance rationnelle contre le feu et de vouer toute notre attention aux améliorations à apporter au service et à la police du feu.

Nous avons dans le canton, constate le rapport du Département, un très grand nombre de communes qui n'ont encore aucun bâtiment assuré ou un nombre très restreint.

La construction en bois, la couverture en tavillons et le manque d'eau nécessaire, causent des conditions d'assurances très désavantageuses ; à citer des primes d'assurances réclamées qui dépassent 4, 5, même 7/100. D'autre part, les compagnies refusent même toute proposition d'assurance dans certaines localités du canton. L'assurance est aussi moins facile et moins désirée ensuite des différends souvent survenus entre les compagnies et les particuliers, en raison des propositions d'assurance faites sur des bases non conformes à la réalité.

Le nombre des feux de cheminées signalés est de 24 ; mais il est probable que les rapports sont incomplets à cet égard ; ils donnent des indications sur la question du ramonage dans les différentes communes. Le département de l'Intérieur s'orientera sur ces indications pour les mesures à prendre quant au contrôle du ramonage dans le canton.

Les conditions particulières dans lesquelles nous nous trouvons sous le rapport des constructions, constructions en bois, présence des granges, écuries et raccards, à proximité des moyens d'alimentation en eau, la violence des vents, engagent le service cantonal du feu à étudier cette question de plus près.

Le département de l'Intérieur pense que l'organisation générale de la police du feu dans le canton sera achevée pour la fin de cette année. Il tient à faire constater qu'il attache une grande importance au maintien en bon ordre et en bon état du matériel et des engins ; il en est de même pour tout ce qui concerne l'observation des dispositions légales concernant la police du feu par les particuliers.

Il se montrera particulièrement sévère sous ce rapport.

Chronique séduinoise

Pot-pourri

Dans nos murs — c'est une façon de parler puisqu'il n'en existe plus que quelques vestiges — il y a eu ces dernières semaines une animation à laquelle les Séduinois sont peu habitués, en dehors de certains jours de fête qui amènent les populations au chœur.

D'abord, à tout seigneur tout honneur, les graves sinouettes des députés, arrivant chaque jour par les premiers trains du matin, et traversant le grand-vent pour se rendre à l'hôtel de ville devant lequel un gendarme qui avait peur qu'on regarde son couvreur enfil, leur faisait les honneurs en prenant la position de garde-à-vous. Rarement une session a été suivie avec autant d'assiduité par un nombre aussi considérable de députés variant entre 80 à 94 sur 104, bien que les ordres du jour n'aient pas comporté des objets ponticaux pouvant donner lieu à des discussions passionnées. C'est un indice que l'esprit et le sentiment du devoir public sont en progression. Ce même indice, nous l'avons retrouvé dans l'activité et le zèle louable dont les diverses commissions ont fait preuve dans cette session ; aucune d'elles n'a fait défaut ; aussi le président a-t-il pu, à la clôture, leur accorder un juste hommage.

C'est toujours avec une réelle sympathie que les Séduinois regardent passer les représentants du peuple ; beaucoup d'entre eux sont de vieilles connaissances ; us ont, de temps immémorial, peut-on dire, siége sur les bancs rembourrés de la grande salle, banca dont la fin prochaine va sonner puisque peut-être déjà à la prochaine session de novembre, ils seront remplacés par des pupilles. Les « anciens » députés qui jouissent de la confiance inébranlable de leurs concitoyens, se sont créés au chœur, de nombreuses amitiés.

En même temps que la prérogative de capitale du canton nous valait la présence des pères de la patrie, nos rues et notre place d'armes étaient animées par le va et vient et par les exercices des recrues d'armement de montagne, qu'on formait à l'école du soldat, au maniement des pièces, au chargement des mules.

Elles vont maintenant nous quitter bientôt à leur tour, ces recrues, pour apprendre leur dur mais beau métier dans nos montagnes où est leur champ d'action. Les premiers exercices de tir auront lieu vendredi au sud de E-tang long près de Grimisuat, puis le 3 juin, au nord à Amaz. Puisse le temps ne pas être dévorable et ne pas rendre trop pénible le séjour près des neiges.

Samedi dernier, jour de foire et arrivée de l'école de recrues, où une régiment, l'animation dans la ville fut à son comble. Les portes de Sion sont sans cesse, des plus importantes au canton, on y vient de partout, de la plaine et des vallées environnantes et elles constituent un spectacle original et pittoresque qui a maintes fois inspiré les chroniqueurs et les amateurs photographes.

Le long de nos villages dans leurs costumes locaux si divers, conduisant qui, une bande de petits cochons roses grognons, qui un âne philosophe ému, qui une vache agitant sa sonnette à la mesure de son pas, ou encore une chèvre indocile, un troupeau de moutons benêts, est un de ces tableaux qui embrassent d'ensemble la physiognomie de populations aux types et caractères multiples et différents.

La dernière foire a été spécialement bien fréquentée tant par les vendeurs que par les acheteurs ; nos paysans, après la dure saison d'hiver, et les revers de l'année passée, ont besoin d'argent et ils mènent au marché le bétail qui ne leur est pas indispensable, parce que c'est là à peu près leur unique moyen de se procurer des binets bleus ou des « jaunets ».

Tout ce trafic, cette animation qui ont marqué pendant quelques semaines, la vie séduinoise, ont eu sans doute une heureuse repercussion sur le commerce local ; les sympathiques corporations de nos détaillants et de nos aubergistes auront vu sensiblement augmenter le chiffre de leurs affaires.

L'activité séduinoise s'est exercée également dans le domaine artistique ; nous ne parlons pas des critiques plutôt rivaux qui ont accueilli, dans certains milieux prévenus, la maquette du centenaire, mais des concerts si réussis dont nos diverses sociétés locales ont régaté le public, et qui témoignent de leur part un constant et méritoire effort vers le mieux.

Nous ne reviendrons pas sur la « guerre franco-allemande » du Chapitre qui a déteint les conversations séduinoises depuis quelque temps, et qui est, paraît-il, en voie d'heureux apaisement. Lorsque le différend sera réglé dans le sens de la justice, nous en ferons part à nos lecteurs.

SION — Décisions du Conseil municipal

Ordonnance concernant la police communale. — Le Conseil discute l'ordonnance concernant la police communale et l'arrête conformément au texte proposé au procès-verbal de la séance.

Réfection des abattoirs. — Adoptant les propositions de la commission de Salubrité publique, il est décidé la réfection des abattoirs et de triperie avec rachat des chaudières. Les travaux devisés à fr. 6500 seront payés sur les exercices 1914-1916.

Cimetière de l'hôpital. — Au vu du consentement donné par la bourgeoisie de Sion, par le desservant de la paroisse et le directeur de l'hôpital, il est décidé : le cimetière de l'hôpital est supprimé. Les personnes décédées à l'hôpital seront enterrées au cimetière communal, les frais en tant qu'à la charge de la commune devront être supportés comme suit : Par l'hôpital pour les pensionnaires, par la bourgeoisie pour les bourgeois de Sion, par la

commune pour les Valaisans et les Suisses. Interdiction des cafés. — La fréquentation des débits de boissons est interdite à Otto Schwittler pour cause d'inconduite.

Automobiles. — Sur requête du Dr. C. Favre, il est décidé de préavis auprès du Di des Travaux publics qu'il soit accordé au requérant l'autorisation de pouvoir circuler en automobile sur les routes de montagne comprises dans le territoire de la commune en émettant à la même occasion le vœu que cette autorisation soit généralisée et que toutes les routes de montagne tière la commune soient ouvertes à la circulation des automobiles aux conditions usuelles posées par le Département.

Assurances. — Consulté par le département des Finances, le Conseil fait abstraction pour la commune de l'application de l'article 37 de la loi fédérale sur les assurances en cas de maladie, les conditions spéciales énoncées à cet article ne se rencontrant pour aucune partie du territoire de la commune.

Monument du centenaire. — A la suite de la lettre de la Bourgeoisie du 11 avril courant avisant la commune que sa subvention pour le monument du centenaire a été arrêtée à fr. 1750, la commune décide de porter son subside à fr. 3250, de façon que la participation de la capitale soit maintenue au chiffre de fr. 5000.

Faits divers

A Zermatt

Les stations de montagne vont bientôt commencer à ouvrir leurs portes.

L'hiver a été un peu rude partout et la neige, surtout celle venue vers la fin de l'hiver, a comblé la mesure. Tous les sommets sont encore bien recouverts et jusqu'à 2000 mètres, les pâturages sont blancs. Un jour de train a bien fait remonter la limite de quelques cents mètres, mais il faudra plus et mieux que cela pour faire fondre les paquets que les avalanches ont entassés sur place.

Un peu avant Zermatt, cent-on à la vueille d'Avise de Vevey, la ligne du chemin de fer coupe une avalanche par une tranchée très suggestive ; la route passe en tunnel sous cette même avalanche et tout au fond de la vallée la Viege se perd sous un amoncellement de neige et de débris.

C'est au Gornergrat qu'il faut aller pour voir des tranchées sérieuses de 7 mètres et plus. Ceux qui pourront profiter des premiers trains qui circuleront dès le 1^{er} juin jouiront d'un spectacle saisissant.

A Zermatt, on arrive petit à petit. Ce furent d'abord les employés des trains du V-Z, les équipes de déblayeurs de neige, le personnel de l'hôtel Mont-Cervin, de l'hôtel National, quelques rares commerçants, quelques notes de passage aussi. Enfin l'hôte principal impatientement attendu, le soleil, et pour lui faire fête, soldanelles, anémones, paquerettes, trolles, violettes et boutons d'or ouvrirent leurs corolles.

Samedi, ce fut le vrai commencement de saison, l'arrivée des hôtes, qui bon gré mal gré feront toute la saison, à moins de mort prématurée. Je veux parler des vaches, des moutons et des cochons provenant de la foire de Sion et pour lesquels un train spécial a été organisé.

Leur arrivée à Zermatt constitue l'un des spectacles les plus divertissants que l'on puisse voir.

Au sortir du wagon, chacun cherche son lieu et tache de le camoufler au côté de son boîton ou de son écurie, mais cela ne va pas toujours tout seul et pendant près d'une heure ce sont des poursuites, des appels et des « cikakés » peu ordinaires.

Enfin, cochons rouges et cochons noirs sont réduits, la saison peut commencer.

Dans le barreau valaisan

Le nombre des membres du barreau de notre canton s'élevait au 31 décembre 1913 à 64, répartis comme suit entre les districts :

Brigue 5 ; Viège 3 ; Loèche 4 ; Sière 5 ; Sion 15 ; Conthey 3 ; Entremont 3 ; Martigny 9 ; St-Maurice 4 ; Monthey 8.

Le nombre des notaires au bénéfice du droit d'exercer le notariat en 1912 a été de 105, dont 25 dans l'arrondissement oriental, 42 dans l'arrondissement central et 38 dans le Bas-Valais.

Les actes stipulés en 1912 sont au nombre de 6552, supérieur de 3467 à celui de 1911 et de 3561 à celui de 1910. Ce nombre élevé, qui n'a jamais été atteint jusqu'ici, est certainement dû à l'entrée en vigueur du Code civil suisse et à l'obligation de l'acte authentique pour les ventes immobilières et les créances hypothécaires.

SION — Maîtresse de dessin

Nous apprenons que Mlle Jeanne de Sépibus, de Sion, après avoir suivi pendant 7 semestres les cours du technicum de Fribourg, a obtenu avec le plus grand succès, le diplôme de maîtresse de dessin dans les cours professionnels, les écoles secondaires et les collèges. C'est, nous assure-t-on, la première Valaisanne qui ait subi cette épreuve. Nos sincères félicitations.

Diplôme de géomètre

M. Fritz Décaillot de Salvan a obtenu avec succès son diplôme de géomètre au technicum de Fribourg.

M. Joseph Beytrison

Mardi soir, vers 11 h., est mort à Sion, après une longue maladie vaillamment supportée, M. Joseph Beytrison, gendarme, enlevé à la fleur de l'âge, à l'affection de sa jeune épouse et de ses parents.

M. Beytrison laisse le souvenir d'un jeune homme affable et estimé. Pendant sa trop courte carrière dans le corps de la gendarmerie, il a fait preuve d'une intelligente activité qui l'a fait apprécier de ses supérieurs.

Nous présentons nos bien sincères condoléances à son épouse et à ses parents.

Echos

Le journalisme en Chine

Le gouvernement chinois vient d'éditer un règlement sur la presse, qui a répandu la consternation parmi les journalistes. Le nom l'âge, le lieu de naissance, une petite autobiographie et l'adresse de toute personne qui veut écrire dans un journal doivent être envoyés à la police qui décide si la personne est qualifiée. Personne n'est admis à écrire dans un journal, ni même à l'imprimer, au-dessous de trente ans, pour assurer la maturité du jugement. Le journaliste ne doit pas avoir été privé de ses droits civiques, il ne doit pas faire partie de l'armée ni de la marine, être dans l'administration ni dans la carrière judiciaire. Il ne doit pas être étudiant, et ne doit pas être affligé d'une maladie nerveuse. (On ne dit pas si c'est à cause du public ou de ses collaborateurs). Quand le journaliste est accepté, il ne doit pas dire du mal du gouvernement, ni révéler les secrets diplomatiques ou militaires et les débats du Parlement, s'il y en avait un en Chine. Il doit s'abstenir de toute controverse sur des personnes. S'il se laissait aller à quelque infraction à ces règlements, ou, si le journal était incapable de payer les amendes qui sont prévues, toute la rédaction sera mise en prison.

Grains de beauté et cancer

Les grains de beauté ou naevi ont été souvent incriminés comme pouvant donner naissance aux cancers, du moins sous leur espèce cutanée. Les grains pigmentaires qui y sont inclus joueraient là le rôle excitateur de corps étrangers lors de transformations qui accompagnent l'âge critique et qui peuvent être considérés, dans l'ensemble de l'échelle zoologique, comme constituant une sorte de mue.

M. Borel, de l'Institut Pasteur, ne partage pas cette façon de voir. Les cellules pigmentaires ne sont pas seulement accumulées dans les naevus. Elles existent en nombre plus ou moins grand sous l'épiderme humain et le pigment qui y est contenu assume une utilité complexe. C'est en partie par ces cellules que s'éliminent à l'extérieur les produits insolubles et les déchets de la vie cellulaire ; et le pigment exerce une indéniable protection de l'organisme contre les rayons lumineux. La multiplicité même de ces grains pigmentaires et la rareté relative des cancers greffés sur les naevi nous prouvent, au contraire, qu'il y a, lorsque le cancer apparaît, intervention d'une cause étrangère.

Nouvelle à la main

Histoire naturelle.
— Dis, papa, pourquoi les lézards cherchent-ils toujours les vieilles murailles.
— C'est pour y trouver des lézards, sans doute.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

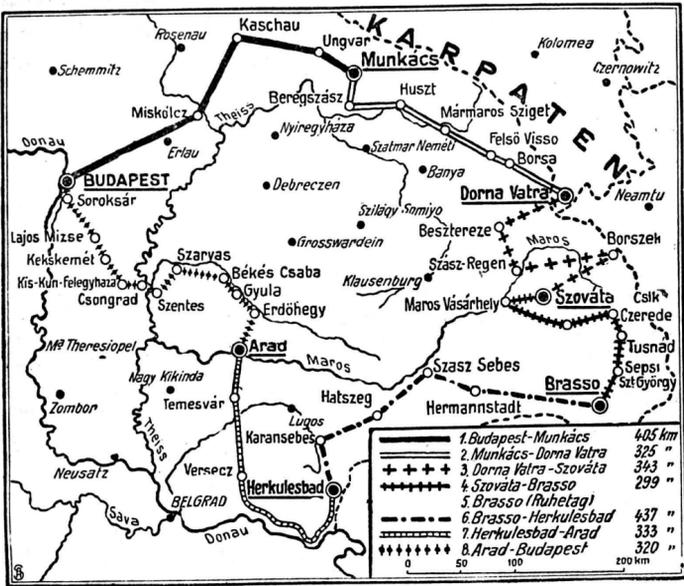
Mort de François de Kossuth

François de Kossuth est mort dimanche matin après une longue et très douloureuse maladie. Louis-Théodore de Kossuth, frère du défunt, et le comte Albert Apponyi, son ami intime et héritier politique, ont assisté ses derniers moments. Plusieurs journaux ont publié des éditions extraordinaires encadrées de noir pour annoncer la mort du fils de Louis Kossuth. La plupart déclarent que cet événement est un deuil national pour la Hongrie.

François Kossuth, fils aîné de Louis Kossuth, le célèbre dictateur de la révolution hongroise de 1848-1849, et chef pendant de longues années du parti de l'indépendance, naquit à Budapest le 16 novembre 1841. Ayant suivi son père dans son exil volontaire, il fit des études supérieures à Paris et à Londres, devint ingénieur et s'établit en Italie où il parvint rapidement à des positions brillantes. Néanmoins, lorsque le vieux Kossuth mourut en 1894, il quitta tout pour rentrer en Hongrie et devenir le drapeau du parti politique fondé par son père. Elu aussitôt député, François de Kossuth prit au Parlement la direction du parti de l'indépendance, et lorsque les élections de janvier 1905 écrasèrent la majorité libérale gouvernementale, ce furent les indépendants qui obtinrent le plus grand nombre de mandats.

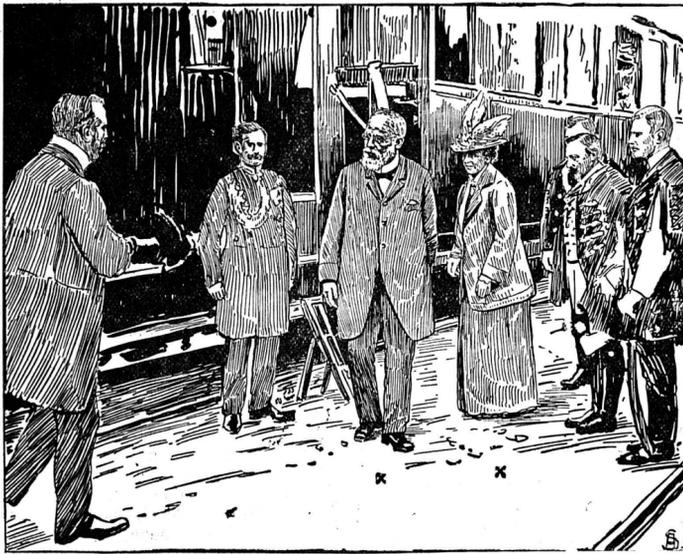
Kossuth devint ministre du commerce dans le cabinet Weckerlé (avril 1906-janvier 1910) ; il fit construire plusieurs voies ferrées importantes et encouragea la marine marchande ; il agrandi le port de Fiume et favorisa le développement de l'industrie. Il obtint même le remplacement de l'union douanière et commerciale austro-hongroise par un simple traité de douanes et de commerce entre l'Autriche et la Hongrie. L'empereur-roi François-Joseph, appréciant ses mérites, nomma François de Kossuth conseiller intime actuel avec titre d'excellence et le fit grand-croix de l'ordre de Léopold. L'empereur de Russie, les rois d'Italie, de Belgique et de Roumanie lui confèrent de hautes distinctions honorifiques. Un grand nombre de villes et communes hongroises l'honorèrent par acclamation citoyen honoraire. Ce fut l'apogée de la carrière de François de Kossuth, car dès novembre 1909, le parti de l'indépendance, déchiré de querelles intestines, se scinda en deux groupes. Puis le cabinet tomba.

Rentré dans l'opposition, de Kossuth vit son groupe décimé aux élections de 1910, et lorsque le parti de l'indépendance se reconstitua, enfin, en juin 1912, il reçut simplement le titre de président d'honneur. Une affection rhumatismale dont il souffrait depuis longtemps ne lui laissait déjà plus de répit. Il n'en continua pas moins à écrire dans son



La course automobile des Karpates en 1914

Le trajet de cette course internationale, organisée par l'automobile club hongrois, est de 2480 km. Les départs auront lieu de jour en jour dans l'ordre indiqué sur notre cliché; premier départ: Budapest le 31 mai; le 7 juin départ d'Arad et retour à Budapest. Une cinquantaine d'automobiles prendront part à cette course.



Déplacement de souverains.
Arrivée à Sarvar (Hongrie) des (X) souverains bavarois.

LETRE DE PARIS

Difficultés ministérielles

Une conversation entre M. Doumergue et M. Poincaré, rapportée par le « Petit Journal » et dont on n'a reçu officiellement ni confirmation ni démenti, a fait l'objet, cette semaine, de tous les commentaires de la presse.

M. Doumergue et son cabinet démissionnent-ils, comme le « Petit Journal » a affirmé qu'ils en avaient l'intention? N'y aurait-il qu'un remaniement ministériel, avec accentuation à gauche, comme prétendent, d'autre part, des gens bien informés? Nous inclinons à penser que M. Doumergue n'abandonnera pas le pouvoir. Les radicaux sont trop heureux de l'avoir et ils ont trop peu confiance en M. Poincaré, pour ne pas tenir comme à leurs deux yeux à cet homme qui est leur chose et qui a restauré la politique des appétits et des petites mares, condamnée par M. Briand et M. Barthou.

Mais M. Doumergue se rend bien compte des difficultés de la situation. Prisonnier des radicaux-socialistes unifiés et des socialistes unifiés dont il a toléré, accepté, encouragé le pacte au nom de la discipline dite républicaine, il ne peut gouverner sans eux, à moins de gouverner contre eux, ce qu'il ne fera jamais. Or, gouverner avec le Bloc, c'est d'abord proclamer que la loi de 3 ans n'est plus intangible et qu'on l'abandonnera aussitôt que possible. Mais dire ceci, c'est pour M. Doumergue, se renier lui-même, car il a voté au Sénat l'ensemble de la loi de 3 ans; c'est se mettre en opposition, en outre, avec les membres les plus sérieux de son cabinet, MM. Noulens, Fernand David, Lebrun et Maginot, notamment qui non seulement ont voté la loi de trois ans, mais encore l'ont appliquée loyalement, c'est une justice à leur rendre.

M. Doumergue ne peut oublier cela; il ne peut pas ne pas se souvenir de la poignée de mains qu'il a donnée à M. Maginot, lors du discours prononcé par ce dernier en faveur des trois ans, dans la précédente Chambre. Va-t-il changer son fusil d'épaule, va-t-il chasser de son cabinet ces ministres grâce auxquels il a su se maintenir dans l'ancienne Chambre qui l'aurait sûrement renversé s'ils avaient parlé et agi autrement? Et par qui les remplacerait-il? Par des radicaux unifiés, voire même par des socialistes adversaires irréductibles des trois ans? Mais M. Doumergue sait fort bien qu'il y a dans la nouvelle Chambre une belle majorité favorable à la loi. Cette majorité permettra-t-elle l'entrée au ministère des démolisseurs de cette loi?

Et puis, est-ce que la situation extérieure,

la politique étrangère ne plane pas au-dessus des jeux de couloir et des combinaisons plus ou moins louches des radicaux? Or, M. Doumergue est ministre des affaires étrangères; il sait quel prix nos alliés attachent au maintien intégral des trois ans. Bien plus, il doit accompagner en Russie M. Poincaré. Or, chacun sait que le renforcement de notre armée est en quelque sorte lié à notre entente avec le gouvernement du tsar.

Toutes ces raisons font que M. Doumergue, à cause de ses attaches avec les radicaux valaisiens sent s'éveiller en lui des scrupules et des hésitations....

Le Home rule adopté

Le Home rule a été voté lundi à la Chambre des communes en troisième lecture, par 301 voix contre 214.

La Chambre des communes était comble. M. Asquith a d'abord déclaré qu'au cas ou un accord interviendrait entre les partis de l'Ulster, il insérerait cet accord dans le bill sous forme d'amendement; mais, si aucun accord n'était intervenu au moment où le bill sera porté devant la Chambre des lords, le gouvernement fera figurer en substance dans le bill, la proposition qu'il a faite le 9 mars, et d'après laquelle l'Ulster sera, pendant une période de six ans, soustrait à l'application de la loi de Home rule.

M. Bonard Law a répondu que ces déclarations ne changent en rien la situation et que, continuer la discussion serait une pure comédie. Après une réplique de M. Asquith, le bill a été adopté au milieu des acclamations de la majorité.

Le projet de Home rule est ensuite renvoyé à la Chambre des lords.

Retour de froid

Un brusque retour de froid a succédé à quelques jours de chaleur vraiment estivale. Espérons qu'il ne causera pas de nouveaux dommages à l'agriculture.

On signale en France des chutes de neige et un froid de 4 degrés. Voici ce que disent les dépêches:

ST-ETIENNE, 27. — La neige est tombée en abondance hier matin, au Bessat et sur le massif du Mont-Pilat. Une épaisse couche recouvre le sol. Les autres hauts sommets de la région sont également couverts de neige.

PERPIGNAN, 27. — Après une journée d'orages, un ouragan s'est déchaîné sur la région, causant des dégâts aux récoltes et plus particulièrement aux arbres fruitiers.

DIJON, 27. — Un froid assez vif sévit sur la région; le thermomètre est descendu à 4 degrés au-dessous de zéro. La neige est tombée dans la région et plusieurs localités voisines.

Dernière Heure

Le froid

AURILLAC, 27. — A la suite des orages qui se sont abattus dernièrement sur certaines communes des cantons de Maors et de Laroquebrou et au cours desquels la grêle a causé de graves dégâts, la température s'est considérablement refroidie.

La couche de neige sur les hauteurs du Lioran atteint une épaisseur de 15 centimètres. Les vaches que l'on avait amenées à la montagne, ont dû être ramenées dans les fermes à cause du froid.

Sisme lointain

ZURICH, 27. — La station sismologique a enregistré lundi après-midi à partir de 3 h. 42 minutes et pendant deux heures des secousses de tremblements de terre d'une force extraordinaire dont le foyer doit se trouver à une distance de neuf mille kilomètres.

En Albanie

DURAZZO, 27. — Selon une information officielle, une intervention internationale en Albanie a été décidée; 20,000 hommes commandés par un général anglais seraient envoyés dans ce pays.

Un Cadeau de l'Océan

pourrait-on appeler l'huile de foie de morue. Cependant celle-ci, avant d'être utilisée, doit subir une préparation. Il faut, au moyen du procédé Scott, débarrasser l'huile de foie de morue de ses défauts inhérents: difficulté à être digérée, odeur désagréable, goût répugnant, et la rendre ainsi savoureuse et supportable pour l'estomac. L'Emulsion Scott d'huile de foie de morue ainsi obtenue possède à un haut degré toutes les qualités de l'huile de foie de morue ordinaire, elle fonctionne comme apéritif, est très nourrissante, facile à supporter, même pour un estomac et un palais délicats. En employant régulièrement l'Emulsion Scott, on remarque souvent, après peu de temps, une augmentation générale des forces.

Prix: 2 fr. 50 et 5 francs.

Emulsion SCOTT

MANUEL Frères

LAUSANNE

Spécialités de Cafés rôtis

Thés de Ceylan, de l'Inde et de Chine

IMPORTÉS DIRECTEMENT

En vente dans tous les bons Magasins du Valais

Souvenez-vous

que chez

Foetisch Frères

à LAUSANNE (et succursales)

vous pouvez acheter à Prix modérés N'IMPORTE QUELS Instruments de Musique et tous leurs Accessoires

Gramophones et Disques

PERDU

compteur de roue d'automobile, forme montre. Le rapporter contre récompense à OSCAR ROCH, SION.



Silva Fernandez Henestrosa

Prince Ferdinand de Bavière

Mariage d'amour princier

Après deux ans de veuvage, le prince Ferdinand de Bavière, infant, beau-frère du roi d'Espagne, va se remarier. Il doit épouser Mlle Luisa de Silva, attachée à la reine douairière Marie-Christine, comme dame d'honneur. Fille du premier introducteur des ambassadeurs, Mlle de Silva appartient à l'une des

plus illustres familles du royaume; mais elle n'est pas de sang royal. La nouvelle de cette union a donc causé quelque émoi à la cour. Il a fallu, assure-t-on, la volonté persistante de l'infant pour que le roi d'Espagne finisse par donner son consentement.

journal le « Budapest » et à formuler ses conseils dans des lettres à ses amis politiques. Sa dernière lettre, lue le 3 mai courant à Debreczen, à l'inauguration d'une statue de son père, était une sorte de testament désignant le comte Albert Apponyi pour lui succéder à la tête de son parti.

Elevé dans l'Europe occidentale, versé dans les sciences exactes, sachant distinguer les réalités des espérances et des rêves, François de Kossuth tâcha de faire abandonner au parti de l'indépendance certaines de ses revendications de séparation absolue pour qu'il fût capable, le cas échéant, de prendre le pouvoir et de réaliser un programme national et radical dans le cadre de l'union réelle entre l'Autriche et la Hongrie. Mais les indépendants

irréductibles lui opposèrent sans cesse les principes et les traditions de son père qu'il ne pouvait renier, et ainsi il lui fallut perdre son temps et consumer ses forces en luttes et agitations stériles et sans profit pour son pays et pour sa cause. En somme, si l'on examine d'un peu haut la vie de François Kossuth, on trouvera peut-être que, quand l'Histoire a marché et a nécessairement changé les choses, certains noms historiques sont plus lourds à porter.

Budapest, 25. — Les obsèques de François de Kossuth auront lieu en grande pompe jeudi à dix heures et sont organisées par la municipalité de Budapest. La dépouille mortelle sera exposée au musée national.

Feuilleton du « Journal et Feuille d'Avis » (43)

Le martyre d'un père

Par une brillante matinée de printemps, deux calèches s'arrêtèrent devant la maison du garde. Deux femmes élégantes, des enfants et plusieurs hommes en descendirent. Les domestiques vidèrent les coffres de la voiture renfermant des provisions de toutes sortes, et les promeneurs entrèrent dans la maison.

Leur arrivée interrompit une scène charmante: Madone donnait en riant une leçon de tarentelle à Josane. Celle-ci n'était plus la petite malade respirant à peine, privée de l'usage de ses membres, et si pâle qu'elle paraissait prête à descendre au tombeau.

La joie d'avoir une compagne, les soins de sa nouvelle amie, l'avaient guérie en quelques mois. Elle devenait riieuse et vivante, et souvent Rose et Jacques les regardaient toutes deux, également jolies et gaies, sentaient des larmes leur monter aux paupières. Si, dans ce moment, ils rencontraient le vieillard, ils ne manquaient point de leur dire:

— Matteo, vous avez sauvé notre fille, jamais nous ne vous prouverons assez notre amitié et notre reconnaissance.

Et Matteo serrait la main de ses amis en répondant:

— Soyez tranquilles! nous sommes quittes! Comme deux bergeronnettes effarouchées, Madone et Josane cessèrent leur tarentelle en voyant arriver la voiture, puis se dissimulant derrière un buisson de lilas, elles re-

gardèrent les jeunes dames et les beaux enfants.

— Madame André, dit M. Le Rebours en s'avancant, nous venons déjeuner chez vous en nombreuse compagnie. Ne vous effrayez pas du nombre des hôtes, nous apportons des volailles et des pâtés. Mais nous vous demandons le couvert sous les grands arbres, des œufs frais, de l'eau courante pour rafraîchir le vin de champagne et du café comme vous savez le faire.

— Vous déjeunerez dans une heure, répondit Rose. En attendant je vais dresser la table. Je suppose que vous êtes munis de votre argenterie, comme d'ordinaire?

— Les domestiques y ont pensé. Mme Le Rebours était une femme de vingt-huit ans, blonde, très jolie, chérissant profondément son mari, et gâtant les trois ravissantes petites filles qui jouaient sur l'herbe avec la chèvre de Josane.

Mme Lincelle, veuve depuis trois années, grave, un peu triste, avait une beauté plus incontestable que celle de Mme Le Rebours. Des cheveux d'un noir de jais, des yeux gris profonds, un teint d'une blancheur mate, une distinction exquise, en faisaient le type de l'élégance et de la grâce. Bonne parce qu'elle avait beaucoup souffert, aimant et consolant les pauvres, elle vivait un peu retirée depuis son veuvage, et ne voyait à la campagne qu'un petit nombre d'amis. A Paris, elle n'avait point encore reparu dans le monde. Sans être d'une gaieté expansive, elle possédait un caractère aimable et doux. Ceux qui la connaissaient l'adoraient. Une seule joie lui avait manqué: elle regrettait de n'avoir point d'enfant pour animer sa solitude. Quelquefois elle affirmait qu'elle adopterait une orpheli-

ne, mais elle attendait que la Providence lui envoyât la petite créature destinée à prendre une place dans sa vie et dans son cœur.

Deux amis de M. Le Rebours complétaient la réunion. L'un était un banquier hollandais un peu lourd, espérant vaguement que Mme Lincelle lui accorderait sa main; l'autre, un gentilhomme riche, amoureux des voyages qui, après avoir fait le tour du monde, parlait de recommencer pour n'en pas perdre l'habitude.

Le déjeuner fut plein d'entrain; à peine était-il terminé qu'on attela et les calèches prirent à travers bois. Le temps était admirable, les cimes des chênes avaient la fraîcheur des premières feuillées; un tapis de mousse s'étendait sur les chemins, et à perte de vue, les espaces vides apparaissaient tout roses de bruyères. Un moment vint où chevaux et voitures s'arrêtèrent. Les promeneurs voulaient errer à leur fantaisie dans la forêt. Les cochers reçurent l'ordre d'attendre; les enfants s'élançèrent en avant, les deux jeunes femmes cueillaient des anémones des bois; le Hollandais parlait géologie avec le voyageur. De temps à autre, on faisait halte près d'une masse de granit ou d'un chêne merveilleux.

M. Le Rebours qui connaissait assez la forêt pour en faire les honneurs, racontait les légendes peuplant sa mémoire, depuis celle du « Veneur Noir » jusqu'aux drames sinistres dont la forêt de Fontainebleau a plus d'une fois été le théâtre.

De temps à autres, les éclats de rires des enfants leur arrivaient, avec un appel de Mme Le Rebours. Un chevreuil traversait le fourré, un faisan s'envolait des bruyères. Tout était distraction et plaisir dans cette promenade. On s'était promis de prendre un peu de repos à la fontaine Sanguinède, et lentement

la réunion joyeuse se dirigeait de ce côté.

Tout à coup, un cri aigu s'éleva.

— Nathalie! c'est Nathalie! dit Mme Le Rebours effrayée.

Suivie de son mari et de ses enfants, elle se dirige vers l'endroit d'où l'appel est parti, et avec un frayer indécible, elle aperçoit, couchée sur un lit de bruyère, Mme Lincelle étouffant des cris désespérés.

— Qu'as-tu? demanda Mme Le Rebours, épouvantée.

— Une vipère, répondit la jeune veuve.

Puis, avançant un peu son pied, elle montra au-dessus de la cheville une tache de sang noirâtre.

— Oui, c'est une vipère! ajouta une voix douloureuse près du groupe attristé des promeneurs.

En même temps, Pascal Marsan s'approcha, tenant à l'extrémité d'un bois fourchu la bête expirante et réduite désormais à l'impossibilité de nuire.

— Un médecin, il faut un médecin! dit M. Jacob Van Hotten.

— Un médecin, monsieur, dit le vieillard, mais quand il arrivera, cette jeune femme sera perdue.

— Perdue? N'y a-t-il donc ni remède ni ressource?

— Un seul remède, répondit Pascal.

— Et vous le connaissez?

— Je suis de la forêt, répondit évanescent Pascal.

— Sauvez-moi! monsieur, sauvez-moi! dit la jeune femme avec l'expression d'une ardente prière.

— Avez-vous du courage? demanda Pascal.

— Je n'en manque que pour mourir.

— Il ne s'agit pas de mourir, Madame,

mais de souffrir.

— Faites alors! répondit Mme Lincelle. Pascal enleva de son cou le petit éventail soutenant ses objets de bois sculpté, puis s'agenouillant sur le sol, il ôta le soulier de la jeune femme, arracha son bas de fil, et ouvrant rapidement un canif, il fit sur la plaie une incision cruciale et suçait longuement la blessure.

Pendant ce temps, les hommes étaient graves. Mme Le Rebours soutenait son amie dans ses bras, et les enfants pleuraient, le visage caché dans leurs petites mains.

Le vieillard prit ensuite le mouchoir de batiste de la jeune femme, banda la plaie avec soin, passa le bas léger, et dit d'une voix respectueuse et douce.

— Votre voiture est loin, Madame, permettez-moi d'aller à sa recherche.

— Nous acceptons avec reconnaissance, dit M. Le Rebours.

Nathalie Lincelle, très pâle, mais rassurée désormais, put répondre aux affectueuses questions de ses amis. De temps à autre elle regardait avec effroi la vipère morte étendue sur l'herbe. Mme Le Rebours l'embrassait en pleurant et les enfants se rapprochaient avec lenteur. La blessée, appuyée contre un arbre, ne souffrait plus et s'inquiétait seulement du retard de sa voiture.

Pendant ce temps, le vieillard courait de toute la vitesse de ses jambes vers l'endroit le plus prochain où stationnaient les voitures.

Après d'une calèche de grand style, il aperçut un cocher et un valet en livrée de fantaisie et leur demanda s'ils appartenaient à Mme Lincelle.

— Il est arrivé un accident grave à cette

